

GOUVERNEMENT FRANÇAIS:

HORS LA LOI

DEPUIS PLUS D'UN AN

Des OGM sont toujours cultivés en France leurs produits sont consommés : huiles de colza et tournesol.

Ces OGM ne sont pas des OGM obtenus par transgénèse* mais par d'autres manipulations génétiques. Ils sont toujours liés aux pesticides puisque rendus tolérants à un herbicide : quand on passe celui-ci sur la culture, toutes les plantes meurent sauf la plante cultivée.

Ces OGM cachés qui ne devraient plus l'être!

Depuis plus de 10 ans, les Faucheurs Volontaires et d'autres collectifs ou associations anti-OGM alertent sur cette opacité et sur les contaminations conséquentes à ces cultures, dans l'environnement et l'alimentation.

Des recours nombreux ont été réalisés auprès des instances politiques en France et le problème à été porté devant la Cour de Justice de l'Union Européenne.

En juillet 2018, celle-ci a validé le fait que ces plantes sont des OGM et qu'ils doivent être réglementés comme tels. Le Conseil d'état français est est allé dans le même sens en février 2020 et a exigé du Premier ministre qu'il applique la réglementation visant d'une part, à évaluer les risques de ces plantes et d'autre part, si un OGM est autorisé, à l'étiqueter puis à le tracer pour surveiller ses éventuels impacts imprévus.

depuis, rien n'est fait.

L'ÉTAT N'OBÉIT PAS AU CONSEIL D'ÉTAT, NE RESPECTE PAS SES INSTITUTIONS, ET SE RÉCLAME DU DROIT QU'IL NE RESPECTE PAS!

*La transgénèse consiste à prendre un gène d'un organisme et à le transférer à un autre organisme

Comité de Soutien Faucheurs Volontaires 31